

2^{ème} BUDGET RECTIFICATIF 2020 : EXPOSE DES MOTIFS

Les évolutions prévisionnelles enregistrées entre le 1^{er} Budget Rectificatif et le 2^{ème} Budget Rectificatif 2020 se traduisent par une révision à la hausse marquée des recettes (+ 155,5 M€, soit + 11,7 %) et une diminution des dépenses (- 51,7 M€, soit - 2,9 %).

Ainsi, le résultat budgétaire prévisionnel, qui présentait un solde déficitaire de - 477,3 M€ au 1^{er} Budget Rectificatif et un solde excédentaire de + 4,8 M€ au Budget Primitif 2020, s'élève à - 270 M€ au 2^{ème} Budget Rectificatif 2020. Par ailleurs, par le jeu des reports de crédits, les crédits d'investissements disponibles pour les opérations triennalisées sont majorés de 47,5 M€.

Deux faits significatifs viennent modifier le résultat prévisionnel du 1^{er} Budget Rectificatif 2020 :

» L'impact majeur, de grands projets immobiliers de la Principauté, en termes de recettes exceptionnelles qui se traduit par la progression des recettes de T.V.A. immobilière de + 81,5 M€, notamment en ce qui concerne l'opération de l'Anse du Portier et des recettes du domaine immobilier de + 65 M€, dont + 40 M€ au titre d'un premier versement d'une partie de la soulte de cette même opération et + 20,1 M€ au titre de l'actualisation des prévisions de recettes de surdensification.

» L'ajustement à la baisse des dépenses de - 51,7 M€ dont - 39,9 M€ au titre des interventions publiques en raison notamment de l'annulation de plusieurs manifestations dans le contexte de la crise sanitaire (Grand prix de Formule 1, Exposition d'été du Grimaldi Forum, Tournoi de Boxe...). Par ailleurs, il est appliqué une logique d'imputation sur l'enveloppe dédiée « Mesures Covid », des compensations financières, de montants significatifs, opérées par l'Etat au titre de pertes de recettes liées à la crise sanitaire, notamment pour certaines entités subventionnées.

Il est précisé que l'analyse qui suit est principalement axée sur les évolutions constatées entre le 1^{er} et le 2^{ème} Budget Rectificatif, les premières inscriptions rectificatives ayant déjà fait l'objet d'un rapport.

Synthétiquement, le 2^{ème} Budget Rectificatif de l'exercice 2020 se présente ainsi comme suit :

	PRIMITIF 2020	1 ^{er} RECTIF. 2020	2 ^{ème} RECTIF. 2020	2 ^{ème} BR20/ 1 ^{er} BR20	2 ^{ème} BR20/ BP20
RECETTES	1 508 869 500 €	1 334 819 500 €	1 490 361 000 €	+ 11,7 %	- 1,2 %
SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE	49 561 000 €	49 561 000 €	44 111 000 €	- 11,0 %	- 11,0 %
SECT.2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES	9 089 600 €	9 089 600 €	8 687 600 €	- 4,4 %	- 4,4 %
SECT.3 - MOYENS DES SERVICES	307 145 600 €	307 145 600 €	300 400 900 €	- 2,2 %	- 2,2 %
SECT.4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.	197 042 400 €	197 042 400 €	200 235 100 €	+ 1,6 %	+ 1,6 %
SECT.5 - SERVICES PUBLICS	43 704 800 €	43 704 800 €	44 339 800 €	+ 1,5 %	+ 1,5 %
SECT.6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES	340 278 600 €	698 278 600 €	658 411 700 €	- 5,7 %	+ 93,5 %
SECT 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS	557 253 200 €	507 253 200 €	504 159 600 €	- 0,6 %	- 9,5 %
DEPENSES	1 504 075 200 €	1 812 075 200 €	1 760 345 700 €	- 2,8 %	+ 17,1 %
EXCEDENT DE RECETTES	4 794 300 €				
EXCEDENT DE DEPENSES		477 255 700 €	269 984 700 €		

Les Comptes Spéciaux du Trésor font apparaître 173,1 M€ de recettes et 195,9 M€ de dépenses. Ainsi, l'équilibre général des finances publiques se présente comme suit :

- excédent de dépenses du budget	269.984.700 €
- excédent de dépenses des C.S.T	22.835.000 €

I – RECETTES -

En premier lieu, il peut être rappelé que seuls les postes de recettes les plus exposés à l'impact de la crise sanitaire avaient été pris en compte au stade du 1^{er} Budget Rectificatif.

Les recettes du 2^{ème} Budget Rectificatif 2020 s'établissent à 1.490.361.000 € et enregistrent une progression de + 11,7 % (soit + 155,5 M€ par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif 2020). Celle-ci provient à hauteur de + 93 M€ des contributions, de + 59 M€ des produits et revenus du domaine de l'Etat et de + 3,6 M€ des recettes des services administratifs.

Les recettes inscrites au 2^{ème} Budget Rectificatif demeurent, cependant, en diminution de - 18,5 M€ (soit - 1,2 %) par rapport au Budget Primitif 2020.

A - Produits et Revenus du Domaine de l'Etat

Les recettes des produits et revenus du domaine de l'Etat affichent une augmentation de + 59 M€ par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif ; cette évolution se traduit par l'accroissement des recettes relevant du domaine immobilier (+ 65 M€, soit + 42,2 %) et de celles issues des monopoles (+ 5,4 M€, soit + 5,5 %). Ces hausses sont toutefois relativisées par la diminution des recettes du domaine financier (- 11,4 M€, soit - 8,6 %).

Par rapport au Budget Primitif 2020, ces recettes sont en hausse de + 32 M€, soit + 7,8 %, dont + 54 M€ pour les recettes du domaine immobilier, - 20,9 M€ pour celles du domaine financier et - 945 K€ pour les recettes issues des monopoles.

1 – Domaine immobilier

Les recettes du domaine immobilier affichent une progression de + 65 M€ (soit + 42,2 %) par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif et de + 54 M€ (soit + 32,7 %) par rapport au Budget Primitif 2020, en raison des évolutions suivantes :

» Les produits de cession, qui sont revus à la hausse, soit + 60,1 M€, compte tenu d'un premier versement d'une partie de la soulte de l'extension en mer (+ 40 M€) et de l'actualisation des prévisions de recettes de surdensification (+ 20,1 M€) ;

» Les recettes du « domaine immobilier » au sens strict (logements domaniaux et autres locations immobilières) augmentent de + 4,9 M€ (soit + 6,5 %) par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif compte tenu notamment de la réintégration des exonérations de loyers liées à la crise Covid-19 (+ 2,9 M€) avec l'imputation désormais retenue, sur l'article 609.205 « Mesures Covid » de la compensation de la perte de recettes (mesures d'exonération de loyers), qui avait été constatée au 1^{er} Budget Rectificatif 2020 pour un montant identique. Cette logique d'imputation permettra ainsi d'évaluer, dans sa globalité, l'impact de la crise sanitaire et des mesures mises en œuvre par le Gouvernement dans ce cadre (gratuité des loyers et des charges, pour le deuxième trimestre 2020, accordée aux locataires domaniaux directement impactés par la crise du Covid-19 et remboursement des loyers et charges du mois de mars 2020).

2 – Monopoles

Les recettes des monopoles affichent une hausse de + 5,4 M€, soit + 5,5 %, par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif et de - 945 K€ (soit - 0,9 %) par rapport au Budget Primitif.

2.1 – Monopoles exploités par l'Etat

Les recettes des monopoles exploités par l'Etat, qui n'avaient pas été réévaluées lors du 1^{er} Budget Rectificatif, affichent une baisse de - 4,3 % (soit - 1,9 M€) par rapport au Budget Primitif 2020, en raison des évolutions des articles suivants :

» Régie des tabacs : la minoration de - 1,5 M€ (soit - 7,6 %) est liée à l'impact de la crise sanitaire qui a privé ce service de ses clients les plus importants, notamment lors des grands événements habituels (Grand Prix de F.1 particulièrement).

» Postes et Télégraphes : l'évolution de - 264 K€ (soit - 1,4 %) est liée à la baisse, d'une part, du remboursement par la France des dépenses engagées en 2019 par la Principauté et, d'autre part, des recettes postales.

» Centrale Chauffe-Droits Raccordement : la majoration de + 226 K€ intègre la réalisation de deux nouveaux raccordements sur le réseau chaud et froid de Fontvieille.

2.2 – Monopoles concédés

Les recettes issues des monopoles concédés sont en hausse de + 7,3 M€ (soit + 13,3 %) par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif et sont en hausse de + 934 K€ (soit + 1,5 %) par rapport au Budget Primitif. Cette hausse est due essentiellement aux redevances :

» SAM des Ports (+ 7 M€) : la perte d'exploitation (- 6,5 M€), liée à la non-tenue du Grand Prix de Formule 1 et du Grand prix Historique ainsi que la diminution des passages avec la crise sanitaire, étant imputée sur l'article 609.205 « Mesures Covid », l'inscription rectificative est révisée à la hausse et intègre également la régularisation du solde de la redevance 2019 ;

» S.B.M. (+ 638 K€) : une révision à la hausse de la redevance est intégrée afin de tenir compte des recettes définitives 2019/2020 du secteur des jeux.

Ces hausses sont relativisées par la baisse de la redevance versée par la société Monaco Telecom » (- 388 K€) afin d'ajuster le montant en fonction du solde de la redevance 2019.

3 – Domaine financier

Les recettes du domaine financier affichent une diminution de - 11,4 M€ (soit - 8,6 %) par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif, amenant, ainsi, l'écart à - 20,9 M€ (- 14,7 %) par rapport au Budget Primitif 2020. Celle-ci résulte de deux inscriptions :

» Revenu des Valeurs Mobilières : une baisse complémentaire de - 12,5 M€ est intégrée compte tenu de la minoration supplémentaire des dividendes (- 7,5 M€ inscrits au 1^{er} Budget Rectificatif) qui seront versés par la société Monaco Telecom en raison de l'impact de la crise sanitaire.

» Intérêts bancaires : une évolution de + 1,1 M€, soit + 79,5 %, est intégrée par rapport à la première réévaluation, au regard de la révision des prévisions de trésorerie du Budget de l'Etat.

B - Produits et Recettes des Services Administratifs

Ce chapitre connaît une variation positive de + 3,6 M€, soit + 11,8 %, par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif, soit au global, une hausse de + 2,9 M€ (soit + 9,2 %) par rapport au Budget Primitif.

» Commerce & Industrie - Brevets : l'article est majoré de + 306 K€ en raison de l'augmentation des recettes issues des brevets européens compte tenu de la hausse d'une part, du volume des taxes de maintien et, d'autre part, de la revalorisation de la grille tarifaire de + 4 % à compter du 1^{er} avril 2020.

» Autres recettes : l'inscription rectificative retrace notamment la vente des masques aux entreprises par le Gouvernement (+ 1 M€) et le premier remboursement (320 K€) d'une avance accordée à une société.

» Education Nationale - Produits Divers : la minoration des recettes de - 105 K€ s'explique principalement par la baisse des recettes issues du restaurant d'application du Lycée Technique et Hôtelier de Monaco et de celles relatives au Centre de Loisirs Prince Albert II. Ces diminutions sont dues à la fermeture de ces établissements pendant la crise sanitaire.

» Aviation Civile - Hélicoptère Monaco : une révision à la baisse de - 138 K€ est réalisée afin de tenir compte de la baisse d'activité estimée à - 25 % sur l'année 2020 compte tenu de la crise sanitaire.

» Interventions publiques - trop perçu sur subvention : cet article intègre la régularisation sur le Budget des investissements effectués par l'Automobile Club pour le Grand Prix 2019 (2,2 M€, la contrepartie figurant en dépenses du Budget) et le remboursement des trop-perçus sur subvention de diverses entités (Grimaldi Forum, ...) au titre de l'exercice 2019 (1,3 M€).

» Sûreté Publique - P.V./Alarmes : un ajustement de - 300 K€ est réalisé, compte tenu de l'annulation des deux Grands Prix et de la baisse d'activité pendant la crise sanitaire.

» Expositions & Foires : une minoration des recettes de - 130 K€ est constatée en raison de la décision de ne pas facturer les établissements hôteliers pour leur participation à des opérations de promotion organisées par la Direction du Tourisme et des Congrès au cours du 2nd semestre 2020 et ce, dans le cadre d'un plan de relance de l'activité touristique.

» Recettes Ressources Numériques : une révision à la baisse de - 130 K€ est appliquée compte tenu, principalement, de la diminution des recettes issues de la publicité sur les abris voyageurs pendant la crise sanitaire.

» Tourisme - Recettes Diverses : un ajustement à la baisse de - 119 K€ est réalisé afin de tenir compte, essentiellement, de l'annulation des « Rendez-Vous de Septembre ».

» Hélicoptère - Carburant : une diminution de - 288 K€ est réalisée en raison de la baisse d'activité estimée à - 25 % sur l'année 2020 compte tenu de la crise sanitaire.

» Direction des Réseaux & Système d'Information » : cet article connaît une hausse de + 222 K€ en raison du versement par la Mairie de sa quote-part dans le cadre du projet M-Road (plateforme pour l'identité numérique) selon la convention signée entre l'Etat et la Commune.

» Musée des Timbres et des Monnaies : les recettes sont majorées de + 169 K€, compte tenu notamment de la commercialisation de 3.500 séries complètes « Brillant Universel » millésime 2020.

» Stade Louis II : une diminution de - 507 K€ est réalisée au titre, d'une part, des recettes issues de l'exploitation du parking compte tenu de la crise sanitaire et, d'autre part, des droits d'entrée de la Piscine en raison de sa fermeture pendant une période de 4 mois supplémentaires dans le cadre des travaux de restructuration.

C - Contributions

Traditionnellement, les modifications de crédits de ce chapitre permettent d'ajuster les prévisions budgétaires aux montants des encaissements des premiers mois de l'exercice en cours, ajustements essentiels du fait de l'importance des contributions au regard du total des recettes budgétaires.

Toutefois, compte tenu de la crise sanitaire, une première estimation à la baisse de - 146,5 M€ a été réalisée, lors du 1^{er} Budget Rectificatif, sur la base d'une baisse prévisionnelle de 20 % de la composante T.V.A. brute hors T.V.A. Immobilière, passant ces recettes de 1,065 Mds € au Budget Primitif à 918,7 M€.

Au 2^{ème} Budget Rectificatif, ces recettes sont réévaluées à 1,011 Mds €, soit une hausse de + 93 M€ (soit + 10,1 %) par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif 2020 et une baisse de - 5 %, soit - 53,5 M€, par rapport au Budget Primitif. Cette majoration tient essentiellement à la révision de la composante T.V.A. Immobilière, en raison de la perception de recettes

exceptionnelles non prévues lors du 1^{er} Budget rectificatif 2020, la prévision relative à la composante T.V.A. brute hors T.V.A. Immobilière restant inchangée.

1 – Transactions juridiques

Après une baisse de - 11 M€ au 1^{er} Budget Rectificatif, ces recettes affichent une augmentation de + 1,5 M€, soit + 0,9 %.

Elle concerne uniquement l'article « Droits sur autres actes civils administratifs » en raison de la hausse des droits sur les actes des sociétés (+ 1,5 M€, après une première majoration de + 5,5 M€ au 1^{er} Budget Rectificatif) compte tenu de nouvelles opérations exceptionnelles constatées en avril et mai 2020.

2 – Transactions commerciales

Les transactions commerciales sont majorées de + 14,2 % par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif mais restent en baisse de - 7,6 % (soit - 54 M€) par rapport au Budget Primitif 2020. L'article « Taxe sur la valeur ajoutée » passe, donc, de 573,3 M€ au 1^{er} Budget Rectificatif à 654,8 M€ au 2^{ème} Budget Rectificatif 2020. Cette hausse s'explique par la majoration des recettes de T.V.A. immobilière en raison de la perception de recettes exceptionnelles sur le début du second trimestre, non prévues au 1^{er} Budget Rectificatif.

En revanche, la prévision de baisse de 20 % de la composante T.V.A. brute hors T.V.A. immobilière (- 135,5 M€ prévus au 1^{er} Budget Rectificatif) reste inchangée.

3 – Bénéfices commerciaux

Les recettes issues des bénéfices commerciaux, qui n'avaient pas été réévaluées à l'occasion du 1^{er} Budget Rectificatif, sont en augmentation de + 10 M€, soit + 7,4 %, suite aux bons résultats de certains gros contributeurs, notamment dans le secteur bancaire et financier.

II – DEPENSES -

Les dépenses du 2^{ème} Budget rectificatif 2020 (hors reports de crédits) sont en diminution de - 51,7 M€ (- 2,9 %) par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif (1.812.075.200 €) à 1.760.345.700 € (+ 256,3 M€, soit + 17 % par rapport au Budget Primitif 2020).

Les dépenses de fonctionnement, qui n'avaient pas fait l'objet d'une évaluation détaillée, poste par poste, lors du 1^{er} Budget Rectificatif, s'élèvent à 597,8 M€ contre 606,5 M€ au Budget Primitif et sont en diminution de - 1,5 % soit - 8,8 M€.

Les dépenses d'interventions publiques passent de 698,3 M€ au 1^{er} Budget Rectificatif à 658,4 M€ au 2^{ème} Budget Rectificatif, soit une diminution de - 39,9 M€ (- 5,7 %). Elles sont, cependant, en augmentation de + 318,1 M€ par rapport au Budget Primitif (340,3 M€).

Enfin, les dépenses d'équipement et d'investissements sont en légère baisse de - 3,1 M€ (- 0,6 %) et s'établissent à 504,2 M€ (soit - 53,1 M€ par rapport au Budget Primitif).

Par ailleurs, compte tenu des reports de crédits de 47,5 M€, les crédits de paiement au titre des dépenses d'équipement s'élèvent à 551,6 M€, ce qui ramène donc la diminution de cette catégorie de dépenses à - 5,6 M€ par rapport au Budget Primitif.

A - Dépenses ordinaires

Elles sont globalement en diminution de - 3,7 % par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif, en raison de la baisse des dépenses de fonctionnement (- 1,5 %) et de celle des dépenses d'interventions publiques (- 5,7 %).

1 – Dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 597.774.400 €, et sont en baisse par rapport au Budget Primitif (- 1,5 %). Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- ◆ Dépenses de souveraineté : - 5,2 M€, soit - 39,4 %, compte tenu de la décision de S.A.S. Le Prince Souverain de réduire les dépenses de fonctionnement du Palais Princier avec une baisse de près de 40 % de Sa dotation ;
- ◆ Dépenses de personnel : + 2,2 M€, soit + 0,6 % ;
- ◆ Dépenses de fonctionnement, entretien, matériel et travaux : - 4,6 M€, soit - 2,6 % ;
- ◆ Frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés : - 1,2 M€, soit - 1,8 % ;
- ◆ Frais financiers : - 11 K€, soit - 1,6 %.

1.1 – Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les traitements des personnels mais également les charges sociales ainsi que les indemnités versées à des tiers. Elles augmentent globalement de + 0,6 % soit + 2,2 M€

Les dépenses de traitements des personnels connaissent une baisse de - 0,8 %, soit - 1,6 M€ par rapport au Budget Primitif 2020. Par ailleurs, 27 emplois supplémentaires sont valorisés au 2^{ème} Budget Rectificatif dont notamment 15 emplois liés à la régularisation de la rentrée scolaire 2019/2020.

Les charges sociales sont en augmentation de + 4,1 M€ (+ 3,4 %) par rapport au Budget Primitif 2020. En effet, les dépenses du compte de trésorerie affichent une hausse de + 4,4 M€, liée à l'augmentation des pensions et allocations (+ 2 M€, compte tenu notamment des départs en retraite prévus sur l'exercice et des cotisations C.A.R. dont le taux a évolué depuis l'élaboration du budget primitif) et à la majoration des prestations médicales (+ 1,8 M€), ainsi que des prestations familiales (+ 590 K€).

Enfin, les rémunérations de tiers apportant leurs concours sont en baisse de - 3,3 % (soit - 348 K€) compte tenu des ajustements induits par la crise sanitaire.

1.2 – Fournitures, services extérieurs et travaux (hors frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés)

» « Frais de fonctionnement »

Cette catégorie de dépenses affiche une baisse de - 2,6 M€, soit - 5,6 % principalement en raison des ajustements réalisés dans le cadre de la crise sanitaire :

- Les frais de déplacement, de réception et d'administration sont, ainsi, respectivement en baisse de - 2 M€, - 476 K€ et - 194 K€ ;
- Les dépenses relatives aux transferts hélicoptères de la Direction du Tourisme et des Congrès diminuent de - 300 K€ ;
- Les dépenses de formation professionnelle du personnel de la Fonction Publique sont minorées de - 248 K€, compte tenu des reports et des annulations de formations ;
- Les sommes inscrites au titre du programme de reconstitution du stock de passeports sont réduites de - 200 K€, suite au résultat de l'appel d'offres et aux options retenues.
- L'article relatif aux dépenses en matériel informatique du Service des Parkings Publics affiche une diminution de - 110 K€ en raison de la baisse de frais de leasing de certains matériels informatiques et du report, en 2021, d'opérations portant sur le réseau et la pose de fibre optique.
- La Direction de l'Education Nationale affiche une réduction de - 98 K€ de ces dépenses compte tenu de la fermeture des établissements scolaires durant la crise sanitaire qui a induit une baisse des frais de transport des élèves et des remises de prix de fin d'année.

En revanche, les dépenses relatives aux « Brevets européens » nécessitent, quant à elles, une inscription complémentaire de + 170 K€. En effet, les recettes en matière de brevets européens étant en hausse, la contribution à reverser à l'Office Européen des Brevets augmente parallèlement.

» « Entretien, prestations et fournitures »

Cette rubrique est en baisse par rapport au Budget Primitif (- 1,9 %, soit - 1,1 M€) en raison notamment des évolutions suivantes :

- Les frais généraux du Stade Louis II sont en baisse de - 215 K€, compte tenu de sa fermeture aux utilisateurs en raison de la crise sanitaire covid-19 ;
- Une diminution de - 200 K€ est constatée pour les dépenses de fluides des immeubles domaniaux, en raison d'un ajustement des prévisions au regard de la consommation ;
- Des inscriptions rectificatives à la baisse sont également réalisées pour les frais généraux des bureaux de poste (- 130 K€) ;
- Les dépenses de communication sont minorées de - 113 K€, la crise sanitaire ayant ralenti le rythme de certaines productions audiovisuelles ;

» « Mobilier et matériel »

Cette catégorie de dépenses est en baisse (- 2,4 %, soit - 582 K€). On notera les inscriptions suivantes :

- Les achats de matériel des services administratifs sont revus à la baisse de - 289 K€ ;
- Compte tenu du report, en 2021, de l'appel d'offres pour le remplacement des imprimantes de l'Administration, une somme rectificative de - 150 K€ est inscrite sur l'article de matériel informatique des services administratifs ;
- Par ailleurs, suite à l'arrêt des vols aériens (hors vols sanitaires et exceptionnels) durant la crise sanitaire, les achats de Kérosène de l'héliport de Monaco sont en baisse de - 122 K€.

» « Travaux »

Ces dépenses sont en baisse (- 0,5 %, soit - 218 K€) :

- On relève la baisse de - 300 K€ des dépenses de contrats d'entretien et travaux du parc immobilier loué en raison d'économies réalisées après appel d'offres pour de nouveaux marchés d'entretien ;
- Est à noter la diminution de - 160 K€ des dépenses d'entretien et travaux du Stade Louis II, sa fermeture durant la crise sanitaire ayant induit des économies sur certains marchés de maintenance et d'entretien.

Parallèlement, on relève la hausse de + 400 K€ des dépenses d'entretien des ouvrages maritimes afin de mener une étude complémentaire sur les mouvements et les ancrages de la digue semi-flottante.

1.3 – Frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés

» « Services commerciaux »

Les dépenses issues des services commerciaux affichent une diminution de - 7,6 % (soit - 1,8 M€) par rapport au Budget Primitif.

Elles concernent principalement les achats de marchandises de la Régie des Tabacs, en baisse de - 1,2 M€, compte tenu de l'impact de la crise sanitaire qui a privé ce service de ses clients les plus importants, notamment lors des grands événements habituels (Grand Prix de F1 particulièrement). L'article relatif aux taxes est ajusté en conséquence de - 120 K€.

On relève également la baisse des dépenses conventionnelles de La Poste de - 578 K€ dans le cadre du compte de partage postal 2019 calculé en 2020 sur la base des chiffres définitifs, principalement en raison de la diminution des travaux effectués, par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics et de la Direction des Travaux Publics, sur les différents sites en 2019.

» « Services publics concédés »

Les dépenses relatives aux services publics concédés sont en hausse (+ 1,5 %, soit + 635 K€).

Cette évolution s'explique par la hausse de + 555 K€ des dépenses relatives à la C.A.M., compte tenu notamment de l'inscription de crédits pour la réalisation d'un test de gratuité des bus (+ 195 K€) et de la modernisation et du développement du système de vélos électriques (+ 69 K€).

Par ailleurs, les dépenses relatives à l'entretien de la station d'épuration augmentent de + 250 K€ afin de prendre en compte les frais réels d'évacuation des boues non incinérées à la charge du concédant.

On note également l'augmentation de + 150 K€ pour les consommations d'électricité, due à l'augmentation des prix et à une hausse de la consommation suite au déploiement (2019-2020) des bornes de recharges de véhicules électriques en voirie ainsi que des bornes de recharge des vélos électriques Monabike.

Enfin, est à noter l'inscription complémentaire de + 100 K€ pour les dépenses liées au nettoyage de la ville.

A contrario, les dépenses relatives à l'assainissement et à la collecte pneumatique affichent une baisse de - 200 K€, celles d'entretien des installations d'éclairage public de - 112 K€, en raison d'une diminution des interventions, pendant le confinement.

Les frais relatifs à la collecte et l'incinération des déchets affichent une diminution de - 100 K€, en raison principalement d'une diminution du tonnage de déchets traités durant la crise sanitaire.

1.4 – Frais financiers

Cette rubrique affiche une baisse de - 1,6 % (soit - 11 K€).

2 – Dépenses d'interventions publiques

Le montant inscrit au 2^{ème} Budget Rectificatif 2020 en matière d'interventions publiques diminue de - 5,7 % par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif 2020, soit une baisse de - 39,9 M€ qui ramène les dépenses d'interventions publiques de 698,3 M€ à 658,4 M€. Cette baisse est due principalement à des inscriptions qui font évoluer le Domaine Sportif (- 21 M€), le Domaine Economique (- 12,3 M€), le Domaine Educatif et Culturel (- 5,4 M€) et le Domaine Social (- 1,3 M€).

Ainsi, en tenant compte du 1^{er} Budget Rectificatif pour lequel une seule inscription avait été réalisée, au sein du Domaine Economique, sur l'article 609.205 « Mesures Covid » créé afin de faire face à la crise sanitaire pour un montant de 358 M€, le 2^{ème} Budget Rectificatif est en hausse de + 318,1 M€ par rapport au Budget Primitif 2020, soit près du double du montant inscrit initialement au Budget Primitif (340,3 M€).

2.1 – Domaine social

Au niveau du domaine social, on observe une minoration des inscriptions de - 1,6 % (soit - 1,3 M€) portant le montant total inscrit à 84,5 M€.

Les subventions allouées aux établissements publics de santé connaissent une majoration de + 639 K€ au global. Le déficit cumulé des trois établissements de la Filière Gériatrique représente 7,6 M€ contre 7,4 M€ au Budget Primitif soit un ajustement relatif de + 224 K€. Toutefois, la perte de recettes et la hausse des dépenses (- 30,7 M€) induites par la crise sanitaire ont été imputées sur l'article « Mesures Covid » dans le cadre du 1^{er} Budget rectificatif 2020.

Par ailleurs, les crédits inscrits au titre de l'abondement du Fonds Dépendance, ont été restitués (- 2 M€) au regard des sommes déjà disponibles sur le Compte Spécial du Trésor dédié. Il en est de même pour ceux inscrits au titre des restitutions de droits à verser aux organismes français ayant bénéficié de dons et legs en Principauté (- 1 M€).

Les crédits dédiés aux « gratifications et aides sociales » (- 110 K€) et à la « Formation Professionnelle » (- 50 K€) sont ajustés en fonction des dossiers en cours et des besoins des populations concernées sur l'exercice 2020, tout en restant supérieurs au réalisé 2019.

Parallèlement, l'inscription relative à l'Aide Nationale au Logement est en hausse de + 1,2 M€.

2.2 – Domaine éducation et culture

Ce domaine, n'ayant pas fait l'objet d'inscriptions lors du 1^{er} Budget Rectificatif, est en baisse de - 7,6 % (soit - 5,4 M€), par rapport au Budget Primitif 2020. Ces ajustements à la baisse sont principalement liés au contexte de la crise sanitaire.

Ainsi, au titre des « manifestations », on note la minoration de - 2 M€ de la subvention allouée pour les événements culturels du Grimaldi Forum compte tenu de l'annulation de l'exposition estivale et de tous les spectacles prévus au 2^{ème} trimestre 2020. Par ailleurs, les crédits inscrits au titre des « Manifestations Nationales » sont en diminution de - 1,1 M€ en raison de l'annulation de la manifestation « Fê(ai)tes de la Danse », de la 3^{ème} édition des « Rencontres des Sites historiques Grimaldi de Monaco » et du « Concert des jeunes ». De plus, une minoration de - 400 K€ de la subvention octroyée à la société Monaco MediAx est opérée, en raison de l'annulation du Festival de Télévision.

Une somme de - 672 K€ est également restituée au titre des « Congrès - Contributions » compte tenu de l'annulation ou du report d'un certain nombre d'entre eux.

Au titre des subventions, l'inscription relative à l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo est minorée de - 511 K€, en raison de l'annulation des concerts durant la crise sanitaire. Celle concernant le Printemps des Arts est également minorée de - 429 K€, compte tenu de l'annulation du festival. Dans le même temps, la subvention allouée à la « Fondation Prince Pierre » enregistre une baisse de - 100 K€, compte tenu notamment de la diminution des dépenses de fonctionnement et des frais liés à l'organisation de conférences en raison de leur annulation. La subvention allouée aux Rencontres Philosophiques de Monaco connaît une baisse de - 120 K€ en raison de l'annulation de deux colloques. Enfin, une restitution de

- 189 K€ est réalisée pour le Nouveau Musée National, compte tenu de la fermeture des deux sites pendant la crise sanitaire.

S'agissant de l'article « Culture - Contribution », qui retrace la participation de l'Etat à la location de salles pour les entités culturelles, celui-ci est en diminution de - 294 K€ compte tenu de l'annulation de plusieurs représentations de ces dernières.

2.3 – Domaine international et coopération

Ce domaine connaît une évolution modérée de + 253 K€ portant le montant total inscrit à 29,5 M€ (soit + 0,9 %).

Cette évolution intègre une majoration de + 900 K€ des crédits dédiés à l'Aide d'Urgence dans le cadre de l'Aide Publique au Développement destinés à la participation financière de la Principauté, à hauteur de 1 M€, à la recherche d'un vaccin et de traitements contre le Covid-19 par le biais d'un soutien aux actions de l'O.M.S. et de l'Alliance GAVI (Alliance Mondiale pour les vaccins).

Parallèlement, on note l'ajustement de l'inscription pour les dépenses relatives à l'exposition universelle de Dubaï (- 500 K€), compte tenu de son report en 2021.

L'inscription pour les Conférences Internationales est également minorée de - 85 K€.

2.4 – Domaine sportif

Le domaine sportif connaît une forte diminution de - 21 M€ portant les crédits inscrits à 14,3 M€ (soit - 59,4 %).

Ainsi, au titre des manifestations sportives, cette forte diminution de - 19,5 M€ (soit - 71,6 %) est due à deux inscriptions modificatives. La première concerne la baisse de la subvention allouée à l'Automobile Club de Monaco pour les épreuves sportives automobiles (- 18,1 M€) suite à l'annulation du Grand Prix de F1 et du Grand Prix historique. La seconde évolution concerne l'inscription de - 1,4 M€ au titre des « Manifestations Sportives » compte tenu principalement de l'annulation du tournoi de boxe en 2020 (- 1,2 M€).

Concernant les subventions, celle allouée au Centre de Formation de l'A.S. Monaco Football Club diminue de - 1,1 M€ compte tenu de l'absence d'activité pendant la période de confinement. L'inscription relative au Yacht Club de Monaco est également minorée de - 300 K€ compte tenu de l'annulation de nombreuses compétitions.

2.5 – Domaine économique

Ce domaine est le seul des domaines d'interventions publiques à avoir fait l'objet d'une réévaluation lors du 1^{er} Budget Rectificatif 2020 avec l'inscription sur un article unique (609.205 « Mesures Covid ») d'un montant de 358 M€ afin de couvrir les dépenses imprévues liées aux mesures d'interventions économiques prises par le Gouvernement pendant la crise sanitaire.

Au 2^{ème} Budget Rectificatif, il connaît une minoration de ses inscriptions de - 12,3 M€ (soit - 3,1 %) portant le montant total inscrit à 384,5 M€ contre 396,8 M€ au 1^{er} Budget Rectificatif. Toutefois, au global, ce domaine est en hausse de + 345,7 M€ par rapport au Budget Primitif 2020 (38,8 M€).

Au niveau des subventions du Domaine économique, plusieurs évolutions des crédits inscrits sont opérées se traduisant par une baisse de - 3,1 %, soit - 11,9 M€. Ainsi, l'inscription relative à la coordination des transports en commun est en diminution de - 8,2 M€ en raison, d'une part, de l'ajustement de la participation au financement TER Région Sud pour l'année 2020 (- 4 M€), la convention avec S.N.C.F. Mobilité ayant été signée le 1^{er} mai 2020 ce qui a généré des décalages de paiement au titre de l'exercice et, d'autre part, d'une révision à la baisse des dépenses liées à l'accroissement de l'offre TER (- 3,2 M€) dans le contexte de la crise sanitaire. On notera par ailleurs, le report des sommes inscrites au titre de la liaison par navette maritime Nice-Cap d'Ail (- 950 K€) compte tenu des difficultés techniques rencontrées en 2020.

Par ailleurs, la participation au financement du réseau télé est en baisse de - 1 M€ en raison du retard, engendré par la crise sanitaire, dans le déploiement du réseau.

Les dépenses d'interventions économiques connaissent une minoration de - 738 K€ compte tenu notamment de la diminution de - 300 K€ au titre du programme-cadre européen de financement de R&D « Horizon 2020 ».

On note, également, la diminution de - 520 K€ des dépenses de communication, en raison principalement de la baisse des sommes prévues au titre de partenariats institutionnels.

De plus, le montant des crédits dédiés aux études économiques diminue de - 384 K€ compte tenu du décalage, avec le confinement, de certaines études économiques réalisées par les différents départements dans leur domaine de compétence.

L'aide à l'industrie est en baisse de - 338 K€ avec l'ajustement des crédits nécessaires pour la prime industrielle, ramenant l'inscription à un niveau légèrement supérieur à celui de l'exécution précédente.

La subvention allouée à MonacoTech est minorée de - 330 K€ compte tenu du report à nouveau 2019 constaté.

Par ailleurs, l'article relatif à la « Participation Gare » diminue de - 210 K€ compte tenu de l'ajustement des crédits au montant facturé par la S.N.C.F. pour la maintenance du génie-civil de la gare souterraine réalisée au cours de l'exercice 2019.

La subvention allouée au Monaco Economic Board est minorée de - 150 K€ en raison de l'annulation ou du report de plusieurs opérations de promotion avec la crise sanitaire.

S'agissant des manifestations à caractère économique, on relève la baisse de - 330 K€ des dépenses relatives aux « Congrès - Réceptions » en raison de l'annulation de plusieurs événements et manifestations.

2.6 – Domaine développement durable

Le domaine Développement durable connaît une légère minoration de - 129 K€ (soit - 0,5 %) portant les crédits inscrits à 26 M€.

B - Dépenses d'équipements, d'investissements et d'acquisitions

Le 2^{ème} Budget Rectificatif 2020 d'équipements et d'investissements qui s'élève à 504,2 M€ présente une légère diminution de - 0,6 %, soit - 3,1 M€ par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif et de - 9,5 %, soit - 53,1 M€ par rapport à l'inscription primitive. L'ajustement, déjà opéré lors du 1^{er} Budget Rectificatif (- 50 M€), afin de prendre en compte les décalages d'avancement de travaux consécutifs à l'arrêt des chantiers explique cette très légère diminution au 2^{ème} Budget Rectificatif.

Au niveau de l'exécution budgétaire, il est à noter que les reports de crédits fixés par Arrêté Ministériel n° 2020-254 du 20 mars 2020 s'élèvent à 47,5 M€ ; ainsi, les crédits de paiement 2020 (inscriptions budgétaires + reports de crédits) sont de 551,6 M€ dans le cadre du 2^{ème} Budget Rectificatif, ce qui ramène donc la diminution de cette catégorie de dépenses à - 5,6 M€ par rapport au Budget Primitif (557,3 M€).

1 – Acquisitions d'immeubles

Une minoration de - 1,4 M€ (soit - 14 %) est réalisée sur cette catégorie de dépenses.

2 – Travaux d'équipement

Ces dépenses affichent une légère baisse de - 3,5 M€, soit - 0,8 %.

Avec un montant de reports de crédits de 43,4 M€ sur l'exercice 2020, les crédits de paiement s'élèvent à 480,1 M€ à comparer aux 483,6 M€ du 1^{er} Budget Rectificatif et 490,3 M€ du Budget Primitif.

Il est à noter que la diminution des crédits de plusieurs opérations est principalement liée aux décalages de travaux générés par l'arrêt des chantiers pendant la crise sanitaire :

- ♦ Les « Opérations domaniales intermédiaires » sont minorées de - 4 M€ en raison de décalages de travaux concernant la Villa Carmelha (- 3 M€) et la surélévation du bâtiment A des Jardins d'Apolline (- 1 M€) ;

- ♦ L'opération de « Surélévation de la Sûreté Publique », dont les crédits avaient été minorés de - 4 M€ au 1^{er} Budget Rectificatif, voit son inscription révisée de - 3,2 M€ supplémentaires. L'adaptation du projet en phase d'études préliminaires et les incidences de l'arrêt du chantier sur la date de mise à disposition des bureaux pour le relogement temporaire des occupants expliquent le décalage des travaux principaux en 2021 ;

- ♦ Les crédits inscrits pour les travaux de rénovation du Palais Princier sont également minorés de - 2,5 M€ ;

- ♦ C'est le cas également pour les « Gros travaux du Stade Louis II », pour lesquels une première inscription rectificative de - 6 M€ avait été réalisée. La nouvelle inscription de

- 1,7 M€ tient compte de la suppression des crédits de travaux, d'une part, du projet de gymnase des Moneghetti et du stade du Devens, ces deux projets étant toujours à l'étude ;

- ◆ Concernant l'opération « Grand Ida », avec l'arrêt des chantiers, les crédits inscrits sont minorés de - 1,7 M€, suite à l'ajustement des dépenses à réaliser hors Contrat de Promotion Immobilière ;

- ◆ Le décalage des travaux des lots techniques de l'opération « Extension quai Albert 1^{er} » en 2021 induit une baisse de - 1,5 M€ ;

- ◆ Après une première baisse de - 2 M€ constatée au 1^{er} Budget Rectificatif 2020 avec l'arrêt des chantiers, un ajustement complémentaire de - 1,3 M€ est intégré sur l'article « Travaux Domaines » ;

- ◆ L'article « Voies publiques » est minoré de - 1,1 M€ en raison, principalement, de l'annulation de l'édition 2020 du Grand Prix de Formule 1 et de la réfection traditionnelle des enrobés dans ce cadre (- 950 K€) ;

- ◆ L'impact de la crise sanitaire implique également une nouvelle baisse de - 1 M€ sur l'article « Réhabilitation/Reconstruction du Cap Fleuri ». Elle permet d'ajuster l'inscription du 1^{er} Budget Rectificatif, qui prévoyait déjà une baisse de - 3 M€ des crédits alloués à cette opération, en raison de l'arrêt du chantier de la Résidence du Cap Fleuri 2 pendant deux mois et du ralentissement des études relatives à la Résidence du Cap Fleuri 1 ;

Ces baisses ont été relativisées par des ajustements de crédits à la hausse, compte tenu du caractère imprévisible de certains travaux ou en fonction de l'avancement de certaines opérations :

- ◆ « Aménagement du Larvotto » : la majoration de + 10 M€ s'explique par un rééchelonnement des dépenses (compte tenu du planning très serré), qui fait apparaître une baisse du budget 2022, reporté sur les années 2020 et 2021, afin de maintenir une ouverture partielle de la plage en 2020 et une ouverture complète de la plage en 2021 avant la mise à disposition de l'ensemble du nouvel équipement public au tout début 2022 ;

- ◆ Les crédits de l'« Opération le Mas Honoria » sont majorés de + 6 M€ en raison d'un réajustement des échéances du Contrat de Promotion Immobilière sur la base du contrat signé et des travaux préparatoires ;

- ◆ Ceux de l'article « Opérations Testimonio II et II bis » sont également en hausse de + 1,5 M€ pour la prise en charge de travaux supplémentaires ;

- ◆ Enfin, les crédits inscrits sur l'article « Opération Le Bel Air » sont majorés de + 1 M€ afin de réajuster l'inscription à la baisse prévue au 1^{er} Budget Rectificatif (- 11 M€).

3 – Matériel d'équipement

Une augmentation de + 1,8 M€ (soit + 3,2 %) porte ainsi le montant investi pour le matériel d'équipement à 58,8 M€, auxquels s'ajoutent 3,63 M€ de report de crédits.

- ◆ La principale écriture concerne les « Investissements Grand Prix Automobile » pour la régularisation du financement des investissements relatifs au Grand Prix 2019 réalisés par l'A.C.M. (2,2 M€), une somme équivalente étant inscrite également en recettes ;

♦ S'agissant des crédits dédiés à la transition et à la sécurité numériques, un montant global de - 624 K€ est restitué au 2^{ème} Budget Rectificatif, en raison de la rationalisation ou du report de certains projets.

III – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR -

Des inscriptions modificatives affectent neuf Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.) ; leur solde global passe ainsi d'un solde débiteur de 24.520.500 € au 1^{er} Budget Rectificatif à un solde débiteur de 22.835.000 € au 2^{ème} Budget Rectificatif.

Les principales écritures sont présentées ci-après :

Comptes de commerce :

Une inscription rectificative de - 300 K€ en recettes comme en dépenses est réalisée sur le Compte Spécial du Trésor n° 81.20 « DTC - Promotion », compte tenu de l'annulation du sommet annuel organisé par « Monaco Private Label », du Grand Prix de Formule 1 et du Grand Prix Historique, en raison de la crise sanitaire du Covid-19.

Une baisse de - 200 K€ des recettes reversées par la société concessionnaire est également constatée sur le Compte Spécial du Trésor n° 81.25 « Développement des approvisionnements en eau » en raison de la diminution de la consommation d'eau suite à la crise sanitaire.

Comptes de produits régulièrement affectés :

Le Compte Spécial du Trésor n° 82.18 « Contrat Habitation Capitalisation » retrace les recettes qui seront encaissées par l'Etat grâce aux versements réalisés par les foyers contractant un « Contrat Habitation Capitalisation » (C.H.C.), ce qui entraîne une inscription rectifiée de + 6,4 M€ en recettes sur la base des contrats qui pourraient être signés en 2020.

Le Compte Spécial du Trésor n° 82.31 « Fonds dépendance » fait l'objet d'une inscription de - 2 M€ en recettes, compte tenu de la décision de ne pas abonder ce compte au regard des sommes déjà disponibles.

Le Compte Spécial du Trésor n° 82.30 « Fonds vert national » est majoré en recettes de 2,2 M€ du fait principalement de la vente d'électricité en 2019 qui a été plus élevée que prévu.

Comptes d'avances :

Une inscription de - 240 K€ en recettes est réalisée sur le Compte Spécial du Trésor n° 83.61 « Avances Diverses », dont - 150 K€ au titre du prêt accordé au Grimaldi Forum pour la construction des nouvelles terrasses, la première échéance de remboursement étant reportée en 2021.

Comptes de dépenses sur frais avancés de l'Etat :

Le Compte Spécial du Trésor n° 84.10 « Avances dommages » présente une inscription rectificative de + 4,5 M€ en dépenses concernant les sinistres des Jardins d'Apolline et de l'Hélios, notamment en raison de dépenses complémentaires en matière de mesures de relogement des locataires et de travaux complémentaires de réparations en façades de l'Hélios.
